

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface de la première édition (2002)</i> . . . . .	ix
<i>Présentation de l'édition 2022</i> . . . . .	xi
<i>Remerciements</i> . . . . .	xiii
<i>Table de jurisprudence</i> . . . . .	xxiii
<i>Tables de concordance (Code criminel et lois connexes)</i> . . . . .	cliii
<i>Table des entrées en vigueur — Modifications au Code criminel et aux lois connexes</i> . . . . .	clxxv
<b>CODE CRIMINEL</b>	
Titre abrégé [art. 1] . . . . .	2
Définitions et interprétation [art. 2–3] . . . . .	2
PARTIE I [art. 3.1–45] . . . . .	26
Dispositions générales [art. 3.1–20]	
Participants aux infractions [art. 21–24]	
Protection des personnes chargées de l'application et de l'exécution de la loi [art. 25–31]	
Répression des émeutes [art. 32–33]	
Intoxication volontaire [art. 33.1]	
Défense de la personne [art. 34]	
Défense des biens [art. 35–42]	
Protection des personnes exerçant l'autorité [art. 43–45]	
PARTIE II — INFRACTIONS CONTRE L'ORDRE PUBLIC [art. 46–83] . . . . .	136
Trahison et autres infractions contre l'autorité et la personne de la reine [art. 46–48]	
Actes prohibés [art. 49–56]	
Documents officiels [art. 56.1–58]	
Sédition [art. 59–62]	
Atroupements illégaux et émeutes [art. 63–69]	
Exercices illégaux [art. 70]	
Duels ( <i>abrogée</i> ) [art. 71]	
Prise de possession et détention par la force [art. 72–73]	
Piraterie [art. 74–75]	
Infractions portant atteinte à la sécurité aérienne ou maritime [art. 76–78.1]	
Matières et engins dangereux [art. 79–82.7]	
Combats concertés [art. 83]	
PARTIE II.1 — TERRORISME [art. 83.01–83.33] . . . . .	158
Définitions et interprétation [art. 83.01]	
Financement du terrorisme [art. 83.02–83.04]	
Inscription des entités [art. 83.05–83.07]	
Blocage des biens [art. 83.08–83.12]	
Saisie et blocage de biens [art. 83.13]	
Confiscation des biens [art. 83.14–83.17]	
Participer, faciliter, donner des instructions et héberger [art. 83.18–83.23]	
Incitation à craindre des activités terroristes [art. 83.231]	
Procédure et aggravation de peine [art. 83.24–83.27]	
Investigation ( <i>abrogée</i> ) [art. 83.28–83.29]	
Engagement assorti de conditions [art. 83.3–83.33]	
PARTIE III — ARMES À FEU ET AUTRES ARMES [art. 84–117.15] . . . . .	193

## Table des matières

Définitions et interprétation [art. 84]	
Infractions relatives à l’usage [art. 85–87]	
Infractions relatives à la possession [art. 88–98.1]	
Infractions relatives au trafic [art. 99–101]	
Infraction relative à l’assemblage [art. 102]	
Infractions relatives à l’importation ou l’exportation [art. 103–104]	
Infractions relatives aux armes perdues, volées, trouvées, détruites ou maquillées [art. 105–108]	
Ordonnance d’interdiction [art. 109–117.01]	
Ordonnance de restriction [art. 117.011–117.012]	
Perquisition et saisie [art. 117.02–117.06]	
Dispenses [art. 117.07–117.1]	
Dispositions générales [art. 117.11–117.15]	
PARTIE IV — INFRACTIONS CONTRE L’APPLICATION DE LA LOI ET L’ADMINISTRATION DE LA JUSTICE [art. 118–149] . . . . .	246
Définitions [art. 118]	
Corruption et désobéissance [art. 119–130.1]	
Personnes qui trompent la justice [art. 131–143]	
Évasion et délivrance de prisonniers [art. 144–149]	
PARTIE V — INFRACTIONS D’ORDRE SEXUEL, ACTES CONTRAIRES AUX BONNES MŒURS, INCONDUITE [art. 150–182] . . . . .	284
Définitions [art. 150]	
Infractions d’ordre sexuel [art. 150.1–162.2]	
Infractions tendant à corrompre les mœurs [art. 163–172.1]	
Inconduite [art. 172.2–179]	
Nuisances [art. 180–182]	
PARTIE VI — ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE [art. 183–196.1] . . . . .	334
Définitions [art. 183–183.1]	
Interception des communications [art. 184–196.1]	
PARTIE VII — MAISONS DE DÉSORDRE, JEUX ET PARIS [art. 197–213] . . . . .	397
Définitions et interprétation [art. 197]	
Présomptions ( <i>abrogée</i> ) [art. 198]	
Perquisition [art. 199]	
Entrave à l’exécution d’un mandat ( <i>abrogée</i> ) [art. 200]	
Jeux et paris [art. 201–209]	
Maisons de débauche ( <i>abrogée</i> ) [art. 210–211]	
Entremetteurs ( <i>abrogée</i> ) [art. 212]	
Infraction se rattachant à l’offre, à la prestation ou à l’obtention de services sexuels moyennant rétribution [art. 213]	
PARTIE VIII — INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE ET LA RÉPUTATION [art. 214–320.1] . . . . .	422
Définitions [art. 214]	
Devoirs tendant à la conservation de la vie [art. 215–218]	
Négligence criminelle [art. 219–221]	
Homicide [art. 222–228]	
Meurtre, homicide involontaire coupable et infanticide [art. 229–240]	
Suicide [art. 241]	
Aide médicale à mourir [art. 241.1–241.4]	
Négligence à la naissance d’un enfant et suppression de part [art. 242–243]	
Lésions corporelles et actes et omissions qui mettent les personnes en danger [art. 244–264]	
Véhicules à moteur, bateaux et aéronefs ( <i>abrogée</i> ) [art. 249–261]	
Voies de fait [art. 264.1–278.98]	
Enlèvement, traite des personnes, prise d’otage et rapt [art. 279–286]	

Table des matières

Marchandisation des activités sexuelles [art. 286.1-286.5]	
Avortement ( <i>abrogée</i> ) [art. 287–288]	
Maladies vénériennes ( <i>abrogée</i> ) [art. 289]	
Infractions aux droits conjugaux [art. 290–293.2]	
Célébration illicite du mariage [art. 294–295]	
Libelle blasphématoire ( <i>abrogée</i> ) [art. 296]	
Libelle diffamatoire [art. 297–316]	
Verdicts [art. 317]	
Propagande haineuse [art. 318–320.1]	
<b>PARTIE VIII.1 — INFRACTIONS RELATIVES AUX MOYENS DE TRANSPORT</b>	
[art. 320.11–320.4] . . . . .	589
Définitions [art. 320.11]	
Reconnaissance et déclaration [art. 320.12]	
Infractions et peines [art. 320.13–320.26]	
Questions relatives aux enquêtes [art. 320.27–320.3]	
Questions relatives à la preuve [art. 320.31–320.35]	
Dispositions générales [art. 320.36–320.4]	
<b>PARTIE IX — INFRACTIONS CONTRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ [art. 321–378]</b> . . . . .	658
Définitions [art. 321]	
Vol [art. 322–334]	
Infractions ressemblant au vol [art. 335–342.2]	
Vol qualifié et extorsion [art. 343–346]	
Taux d'intérêt criminel [art. 347–347.1]	
Introduction par effraction [art. 348–353.1]	
Possession et trafic [art. 354–360]	
Escroquerie [art. 361–365]	
Faux et infractions similaires [art. 366–378]	
<b>PARTIE X — OPÉRATIONS FRAUDULEUSES EN MATIÈRE DE CONTRATS ET DE COMMERCE [art. 379–427]</b> . . . . .	719
Définitions [art. 379]	
Fraude [art. 380–396]	
Falsification de livres et documents [art. 397–402]	
Vol d'identité et fraude à l'identité [art. 402.1–405]	
Contrefaçon de marques de commerce et de désignations de fabrique [art. 406–414]	
Épaves [art. 415]	
Approvisionnements publics [art. 416–421]	
Violation de contrat, intimidation et distinction injuste envers les syndiqués [art. 422–425.1]	
Commissions secrètes [art. 426]	
Bons-primés ( <i>abrogée</i> ) [art. 427]	
<b>PARTIE XI — ACTES VOLONTAIRES ET PROHIBÉS CONCERNANT CERTAINS BIENS [art. 428–447.1]</b> . . . . .	756
Définition et interprétation [art. 428–429]	
Méfaits [art. 430–432]	
Crime d'incendie et autres incendies [art. 433–436.1]	
Autres interventions concernant des biens [art. 437–443]	
Animaux [art. 444–445.01]	
Cruauté envers les animaux [art. 445.1–447.1]	
<b>PARTIE XII — INFRACTIONS RELATIVES À LA MONNAIE [art. 448–462]</b> . . . . .	775
Définitions [art. 448]	
Fabrication [art. 449]	
Possession [art. 450–451]	

## Table des matières

Mise en circulation [art. 452–454]	
Dégradation ou affaiblissement de la monnaie [art. 455–457]	
Instruments ou matières [art. 458–459]	
Annonce et trafic de la monnaie contrefaite ou des symboles de valeur contrefaits [art. 460]	
Dispositions spéciales relatives à la preuve [art. 461]	
Confiscation [art. 462]	
<b>PARTIE XII.1 — DOCUMENTATION ET INSTRUMENTS POUR L’UTILISATION DE DROGUES ILLICITES (abrogée) [art. 462.1–462.2]</b>	783
<b>PARTIE XII.2 — PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ [art. 462.3–462.5]</b>	783
Définitions [art. 462.3]	
Infraction [art. 462.31]	
Perquisitions, fouilles, saisies et détention [art. 462.32–462.36]	
Confiscation des produits de la criminalité [art. 462.37–462.46]	
Restriction du droit d’action [art. 462.47–462.48]	
Autres dispositions en matière de confiscation [art. 462.49]	
Règlements [art. 462.5]	
<b>PARTIE XIII — TENTATIVES — COMLOTS — COMPLICES [art. 463–467.2]</b>	816
<b>PARTIE XIV — JURIDICTION [art. 468–482.1]</b>	834
Dispositions générales [art. 468–475]	
Juridiction spéciale [art. 476–481.3]	
Règles de cour [art. 482–482.1]	
<b>PARTIE XV — PROCÉDURE ET POUVOIRS SPÉCIAUX [art. 483–492.2]</b>	849
Pouvoirs généraux de certains fonctionnaires [art. 483–487.03]	
Analyse génétique effectuée à des fins médico-légales [art. 487.04–487.092]	
Autres dispositions : mandats de perquisition et ordonnances de préservation ou de communication [art. 487.1–490.01]	
Renseignements sur les délinquants sexuels [art. 490.011–490.032]	
Définitions [art. 490.011]	
Ordonnance de se conformer à la <i>Loi sur l’enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</i> [art. 490.012–490.018]	
Avis et obligation de se conformer à la <i>Loi sur l’enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</i> [art. 490.019–490.029]	
Avis et obligation de se conformer à la <i>Loi sur l’enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</i> — condamnations à l’étranger [art. 490.02901–490.02911]	
<i>Loi sur le transfèrement international des délinquants</i> [art. 490.02912–490.02915]	
Communications de renseignements [art. 490.03]	
Infractions [art. 490.031–490.0312]	
Règlements [art. 490.032]	
Confiscation de biens infractionnels [art. 490.1–492.2]	
<b>PARTIE XVI — MESURES CONCERNANT LA COMPARUTION D’UN PRÉVENU DEVANT UN JUGE DE PAIX ET LA MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE [art. 493–529.5]</b>	1011
Définitions [art. 493]	
Principe et facteurs [art. 493.1] [Entrée en vigueur le 18 décembre 2019.]	
Arrestation sans mandat et mise en liberté [art. 494–502]	
Comparution du prévenu devant un juge de paix [art. 502.1–503]	
Dénonciation, sommation et mandat [art. 504–514]	
Mise en liberté provisoire par voie judiciaire [art. 515–523]	
Arrestation d’un prévenu en liberté [art. 523.1–524]	
Examen de la détention quand le procès est retardé [art. 525–526]	
Procédure en vue d’obtenir la comparution d’un prisonnier [art. 527]	
Visa du mandat [art. 528]	

Table des matières

Entrée dans une maison d'habitation pour arrestation [art. 529–529.5]	
PARTIE XVII — LANGUE DE L'ACCUSÉ [art. 530–534]	1086
PARTIE XVIII — PROCÉDURE À L'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE [art. 535–551]	1094
Juridiction [art. 535–536.2]	
Procédures précédant l'enquête préliminaire [art. 536.3–536.5]	
Pouvoirs du juge de paix [art. 537–538]	
Manière de recueillir les témoignages [art. 539–542]	
Renvoi lorsque l'infraction a été commise dans une autre juridiction [art. 543]	
Prévenu qui s'esquive [art. 544]	
Procédure lorsque le témoin refuse de déposer [art. 545]	
Dispositions rectificatives [art. 546–547.1]	
Décision et engagements [art. 548–550]	
Transmission du dossier [art. 551]	
PARTIE XVIII.1 — JUGE RESPONSABLE DE LA GESTION DE L'INSTANCE [art. 551.1–551.7]	1122
PARTIE XIX — ACTES CRIMINELS — PROCÈS SANS JURY [art. 552–572]	1131
Définitions [art. 552]	
Juridiction des juges de la cour provinciale [art. 553–557]	
Juridiction absolue [art. 553]	
Juridiction du juge de la cour provinciale avec consentement [art. 554–557]	
Juridiction des juges [art. 558–566.1]	
Juridiction du juge avec consentement [art. 558–559]	
Choix [art. 560–565]	
Procès [art. 566–566.1]	
Dispositions générales [art. 567–572]	
PARTIE XIX.1 — COUR DE JUSTICE DU NUNAVUT [art. 573–573.2]	1152
PARTIE XX — PROCÉDURE LORS D'UN PROCÈS DEVANT JURY ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES [art. 574–672]	1155
Présentation de l'acte d'accusation [art. 574–580]	
Dispositions générales quant aux chefs d'accusation [art. 581–583]	
Dispositions spéciales quant aux chefs d'accusation [art. 584–586]	
Détails [art. 587]	
Propriété de biens [art. 588]	
Réunion ou séparation de chefs d'accusation [art. 589–591]	
Réunion des accusés dans certains cas [art. 592–596]	
Procédure lorsque l'accusé est en liberté [art. 597–598]	
Renvoi de l'affaire devant le tribunal d'une autre circonscription territoriale [art. 599–600]	
Modification [art. 601–602]	
Inspection et copies des documents [art. 603–605]	
Plaidoyers [art. 606–619]	
Organisations [art. 620–623]	
Dossier des procédures [art. 624–625]	
Conférence préparatoire [art. 625.1]	
Jurys [art. 626–627]	
Récusation du tableau des jurés [art. 628–630]	
Formation de la liste du jury [art. 631–644]	
Procès [art. 645–654]	
Preuve au procès [art. 655–657.3]	
Enfants et jeunes personnes [art. 658]	
Corroboration [art. 659]	

Table des matières

Verdicts [art. 660–663]	
Condamnations antérieures [art. 664–669]	
Juridiction [art. 669.1–669.3]	
Vices de forme dans la convocation des jurés [art. 670–672]	
PARTIE XX.1 — TROUBLES MENTAUX [art. 672.1–672.95] . . . . .	1333
Définitions [art. 672.1]	
Ordonnance d'évaluation de l'état mental [art. 672.11–672.191]	
Rapports d'évaluation [art. 672.2]	
Déclarations protégées [art. 672.21]	
Aptitude à subir son procès [art. 672.22–672.33]	
Verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux [art. 672.34–672.37]	
Commission d'examen [art. 672.38–672.44]	
Audiences [art. 672.45–672.53]	
Décisions rendues par le tribunal ou la commission d'examen [art. 672.54–672.95]	
Modalités des décisions [art. 672.54–672.63]	
Accusé à haut risque [art. 672.64]	
Accusés dangereux atteints de troubles mentaux ( <i>abrogés</i> ) [art. 672.65–672.66]	
Contrevenants à double statut [art. 672.67–672.71]	
Appels [art. 672.72–672.8]	
Révisions des décisions [art. 672.81–672.84]	
Pouvoirs relatifs à la comparution [art. 672.85]	
Suspension d'instance [art. 672.851–672.852]	
Transfèvements interprovinciaux [art. 672.86–672.89]	
Exécution des ordonnances et des règlements [art. 672.9–672.95]	
Annexe de la partie XX.1 ( <i>abrogée</i> )	
PARTIE XXI — APPELS — ACTES CRIMINELS [art. 673–696] . . . . .	1396
Définitions [art. 673]	
Droit d'appel [art. 674–677]	
Procédures en appel [art. 678–685]	
Pouvoirs de la cour d'appel [art. 686–689]	
Pouvoirs du ministre de la Justice ( <i>abrogée</i> ) [art. 690]	
Appels à la Cour suprême du Canada [art. 691–695]	
Appels par le procureur général du Canada [art. 696]	
PARTIE XXI.1 — DEMANDES DE RÉVISION AUPRÈS DU MINISTRE — ERREURS JUDICIAIRES [art. 696.1–696.6] . . . . .	1548
PARTIE XXII — ASSIGNATION [art. 697–715.2] . . . . .	1551
Application [art. 697]	
Assignment ou mandat [art. 698–700.1]	
Exécution ou signification [art. 701–703.2]	
Témoin qui fait défaut ou qui s'esquive [art. 704–708]	
Copies transmises par voie électronique [art. 708.1]	
Témoignage par commission [art. 709–714]	
Déposition à distance [art. 714.1–714.8]	
Témoignages antérieurement recueillis [art. 715]	
Enregistrement vidéo [art. 715.1–715.2]	
PARTIE XXII.01 — PRÉSENCE À DISTANCE DE CERTAINES PERSONNES [art. 715.21–715.26] . . . . .	1572
PARTIE XXII.1 — ACCORDS DE RÉPARATION [art. 715.3–715.43] . . . . .	1575
Annexe de la partie XXII.1	
PARTIE XXIII — DÉTERMINATION DE LA PEINE [art. 716–751.1] . . . . .	1586

## Table des matières

Définitions [art. 716]	
Mesures de rechange [art. 717–717.4]	
Objectif et principes [art. 718–718.201]	
Organisations [art. 718.21]	
Peines en général [art. 718.3–719]	
Procédure et règles de preuve [art. 720–729.1]	
Absolutions inconditionnelles et sous conditions [art. 730]	
Probation [art. 731–733.1]	
Amendes et confiscations [art. 734–737]	
Dédommagement [art. 737.1–741.2]	
Condamnations à l’emprisonnement avec sursis [art. 742–742.7]	
Emprisonnement [art. 743–743.5]	
Admissibilité à la libération conditionnelle [art. 743.6]	
Remise du délinquant au gardien de prison [art. 744–744.1]	
Emprisonnement à perpétuité [art. 745–746.1]	
Troubles mentaux ( <i>abrogée</i> ) [art. 747–747.8]	
Pardon et remises [art. 748–749]	
Incapacité [art. 750]	
Dispositions diverses [art. 751–751.1]	
PARTIE XXIV — DÉLINQUANTS DANGEREUX ET DÉLINQUANTS À CONTRÔLER [art. 752–761] . . . . .	1801
Définitions [art. 752]	
Délinquants dangereux et délinquants à contrôler [art. 752.01–761]	
PARTIE XXV — EFFET ET MISE À EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS [art. 762–773] . . . . .	1835
Annexe de la partie XXV	
PARTIE XXVI — RECOURS EXTRAORDINAIRES [art. 774–784] . . . . .	1845
PARTIE XXVII — DÉCLARATIONS DE CULPABILITÉ PAR PROCÉDURE SOMMAIRE [art. 785–840] . . . . .	1861
Définitions [art. 785–786]	
Peine [art. 787]	
Dénonciation [art. 788–792]	
Irrégularités et objections [art. 793–794]	
Application [art. 795–797]	
Procès [art. 798–803]	
Décision [art. 804–809]	
Engagement de ne pas troubler l’ordre public [art. 810–811.1]	
Appel [art. 812–815]	
Mise en liberté provisoire de l’appelant [art. 816–820]	
Procédure sur appel [art. 821–828]	
Appels sommaires basés sur une transcription ou un exposé conjoint des faits sur lequel les parties se sont entendues [art. 829–838]	
Pourvois devant la cour d’appel [art. 839]	
Honoraires et allocations [art. 840]	
Annexe	
PARTIE XXVIII — DISPOSITIONS DIVERSES [art. 841–849] . . . . .	1918
Documents électroniques [art. 841–847]	
Comparution à distance de l’accusé [art. 848]	
Formules [art. 849]	

## Table des matières

### **LOIS CONNEXES**

Loi constitutionnelle de 1982 ( <i>extraits</i> ) . . . . .	2021
Partie I — Charte canadienne des droits et libertés [art. 1–34] . . . . .	2021
Partie VII — Dispositions générales [art. 52] . . . . .	2216
Charte canadienne des droits des victimes . . . . .	2221
Loi réglementant certaines drogues et autres substances . . . . .	2229
Règlement soustrayant des substances désignées et des précurseurs à l’application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances . . . . .	2349
Règlement sur l’exécution policière de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances . . . . .	2351
Loi sur l’administration des biens saisis . . . . .	2363
Loi sur le casier judiciaire . . . . .	2377
Loi sur l’identification des criminels . . . . .	2399
Loi d’interprétation . . . . .	2403
Loi sur la preuve au Canada . . . . .	2431
Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents . . . . .	2519
Décrets du Québec concernant l’application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents . . . . .	2693

### **RÈGLEMENTS D’APPLICATION DU CODE CRIMINEL**

Règlement sur les demandes de révision auprès du ministre (erreurs judiciaires) . . . . .	2695
Règlement établissant une liste d’entités . . . . .	2703
Règlement sur l’exclusion de certains actes criminels de la définition de « infraction désignée » . . . . .	2713
Règles de la Cour d’appel du Québec en matière criminelle . . . . .	2715
Règles de procédure de la Cour supérieure du Québec, chambre criminelle (2002) . . . . .	2737
Règles de procédure du Québec concernant la réduction du délai préalable à la libération conditionnelle . . . . .	2753
Règlement de la Cour du Québec . . . . .	2759
Règlement des cours municipales . . . . .	2791
Arrêté sur les alcootests approuvés . . . . .	2799
Arrêté sur les appareils de détection approuvés . . . . .	2801
Arrêté approuvant des contenants (échantillons de sang) . . . . .	2803
<b>INDEX ANALYTIQUE</b> . . . . .	2805